

Saisie des présences et régularisations sur le poste de travail

Cas 1 : Solution hébergée par APPLICAM

La solution actuellement en place est hébergée sur les serveurs d'APPLICAM (infogérance).

Pour mettre en œuvre l'Espace Famille, vous devez respecter les pré-requis techniques suivants :

- Applicam dispose de l'infrastructure permettant la mise en œuvre de la Saisie des Présences.
- L'adresse de base <http://votre-ville-presence.zecarte.fr> est automatiquement créée.

Cas 2 : Solution hébergée sur vos propres serveurs

La solution actuellement en place est hébergée sur vos propres serveurs.

Pour mettre en œuvre l'Espace Famille, vous devez respecter les pré-requis techniques suivants :

- Disposer d'une adresse IP publique afin de publier le serveur sur internet via votre pare-feu.
- Mettre en place le nom d'hôte <http://presence.votre-ville.fr> sur votre DNS.
- Installer la Saisie des Présences sur votre serveur d'application IIS et lui attribuer le nom d'hôte.
- Mettre en place un certificat SSL sur le site web.
- Disposer de 100 Mo d'espace disque sur le serveur.